

## Règles du concours « Destinations family friendly de 2020 » d'Abritel-HomeAway (le « Concours »)

En participant au Concours et en cliquant sur la case « J'accepte », vous déclarez consentir à être régi par les présentes conditions (les « **Conditions générales** »). Aucun achat n'est nécessaire pour participer au Concours.

1. L'organisateur et la partie responsable du Concours est HomeAway UK Limited (avec pour nom commercial « **Abritel-HomeAway** »), une société dont le siège social se trouve au 25 Wilton Road, 5th Floor, Londres, SW1V 1LW, Royaume-Uni.
2. Les participants doivent être des personnes âgées de plus de 18 ans résidant légalement en France. Les employés et agents d'Abritel-HomeAway, ou de n'importe laquelle de ses sociétés associées ou de ses filiales, et les membres directs de leur famille (c.-à-d. père, mère, grands-parents, conjoint(e), frères et sœurs, enfants et petits-enfants) et toute personne vivant sous le même toit qu'eux (que cette personne soit ou non de la même famille), ainsi que toute personne pouvant être liée de quelque façon que ce soit à la mise en œuvre ou au déroulement du Concours, ou les participants ne respectant pas les présentes Conditions générales, ne peuvent pas participer au Concours. Abritel-HomeAway se réserve le droit d'exiger des participants de prouver qu'ils respectent les conditions obligatoires à la participation au Concours. Dans l'éventualité où un gagnant ne respecterait pas ces conditions obligatoires, Abritel-HomeAway se réserve le droit d'exiger le renvoi de tout prix déjà attribué.
3. Le Concours débutera à 10h00 (heure d'Europe centrale) le 9 juin 2020 et toutes les participations devront être reçues avant 10h00 le 26 juin 2020, dernier jour du Concours.
4. La participation au Concours est gratuite et sans obligation d'achat. Le jury du Concours, composé d'employés d'Abritel-HomeAway et d'un représentant de l'agence Grayling France SAS, évaluera l'originalité des réponses en tant que barème pour participer et gagner un prix. Aucun élément de hasard n'interviendra jamais. Dans le cadre du Concours, les participants doivent voter pour la destination qu'ils jugent la plus « adaptée aux familles » dans chacune des catégories ou dans la catégorie de leur choix et expliquer en détail et avec originalité les raisons de leur vote, à partir du lien [www.abritel.fr/info/destinations-family-friendly-2020](http://www.abritel.fr/info/destinations-family-friendly-2020)

Les participants doivent indiquer leur nom complet et leur adresse e-mail dans la section du site Web prévue à cet effet (comme précisé ci-dessous). Ils doivent aussi confirmer leur acceptation des Conditions générales du Concours en cochant la case correspondante (« J'accepte »). Seules les participations reçues par le biais de la méthode de participation officielle seront acceptées.

5. Le Concours sera promu sur une page de présentation hébergée sur le site Web <https://www.abritel.fr/> (le « **Site Web** »), accessible sur [www.abritel.fr/info/destinations-family-friendly-2020](http://www.abritel.fr/info/destinations-family-friendly-2020). L'utilisation de scripts, de macros ou de tout système automatisé pour participer au Concours est interdite et toute participation utilisant ces moyens (ou donnant l'impression d'avoir utilisé ces moyens) sera considérée comme nulle. Toute participation incorrecte, illisible, incomplète ou frauduleuse sera rejetée. Les participants ne peuvent participer au Concours qu'une seule fois. Toute participation supplémentaire sera considérée comme nulle.
6. Les participants au Concours pourront remporter un seul prix : Un séjour avec la famille du gagnant d'une valeur maximale de 1 000 euros, à faire valoir sur un hébergement promu sur <https://www.abritel.fr/> tout au long de l'année 2020 (jusqu'au 31 décembre 2020), selon le choix du gagnant. Le séjour doit être effectué avant le 31 décembre 2020.

Le gagnant du prix décrit ci-dessus sera responsable du paiement de tous les coûts associés qui ne sont pas spécifiquement indiqués dans les présentes Conditions générales, y compris (le cas échéant) les dépenses pour les repas, les frais accessoires, les assurances et tous les coûts liés à son séjour qui ne sont pas des coûts dus envers le propriétaire, les coûts de réservation ou les coûts liés à l'établissement qui dépassent le montant du prix décrit ci-dessus, tous les coûts de transport ou tous les autres coûts imprévus. Le gagnant et ses invités auront la responsabilité d'obtenir des passeports et visas valides et, le cas échéant, les vaccins appropriés au préalable de leur voyage. Le gagnant sera également personnellement responsable de toute dépense personnelle ou complémentaire, ainsi que du paiement de toute TVA et de toutes les taxes locales ou nationales applicables afin d'obtenir ou d'utiliser le prix, qui ne sont pas expressément mentionnées dans les présentes Conditions générales. Le prix sera celui mentionné et ne sera pas transférable ni

échangeable. Aucun paiement en espèces ni aucune autre alternative au prix ne sera proposé(e) en partie ou en entier. En participant au Concours, le gagnant et ses invités acceptent que le prix soit attribué « tel quel » et que Abritel-HomeAway, ni n'importe laquelle de ses sociétés associées ou filiales, ne fera de déclaration ou ne proposera de garantie de quelque nature que ce soit concernant le prix. L'hébergement sera soumis aux conditions de réservation habituelles du site Web et à toutes conditions (y compris les conditions liées aux dommages) pouvant être imposées ou requises par le propriétaire concerné.

7. Le gagnant du Concours sera une personne dont le vote et la réponse, qui doivent être complets, répondront aux conditions d'éligibilité, devront être soumis en temps et en heure et sous la forme appropriée, et démontreront la plus grande créativité et originalité selon l'avis des membres du jury. Le gagnant et les deux premiers suppléants seront sélectionnés le 8 juillet 2020 par un jury comprenant des employés d'Abritel-HomeAway et un représentant de l'agence Grayling France SAS, dont la décision sera finale.
8. Le gagnant sera notifié à partir de l'adresse e-mail indiquée lors de sa participation et devra répondre au message envoyé par Abritel-HomeAway pour accepter le prix sous dix (10) jours civils. Dans l'éventualité où le gagnant n'aura pas accepté son prix avant cette date, il perdra le droit de réclamer le prix. Les suppléants, selon l'ordre établi, prendront la place du ou des gagnant(s) dans le cas d'une identification incomplète ou erronée, de l'impossibilité à les localiser, de la non-acceptation des clauses des présentes Conditions générales, ou de la non-conformité à celles-ci.
9. Le gagnant pourra faire valoir son prix jusqu'au 31 décembre 2020, en fonction des disponibilités de l'établissement et conformément aux conditions imposées par le propriétaire concerné. Pour faire valoir votre prix :
  - Le gagnant devra contacter le propriétaire pour vérifier ses disponibilités et, une fois ces dernières confirmées, informer Abritel-HomeAway de l'établissement choisi en envoyant un message à [abritelpresse@grayling.com](mailto:abritelpresse@grayling.com).
  - Le gagnant devra contacter le propriétaire concerné, régler sa réservation, puis envoyer la confirmation de réservation, la facture correspondante et le justificatif de paiement à la personne de contact à Abritel-HomeAway afin de procéder au remboursement. Dans l'éventualité où, pour des raisons indépendantes d'Abritel-HomeAway et du gagnant, Abritel-HomeAway ne serait pas en mesure d'attribuer tout prix tel que décrit dans les présentes Conditions générales, la société se réserve le droit d'attribuer un prix d'une nature similaire et d'une valeur équivalente, ou le montant correspondant à ce prix.
10. En participant au Concours, les participants acceptent qu'Abritel-HomeAway recueille et traite leurs informations personnelles et les partage avec les agents et les sociétés associées d'Abritel-HomeAway (y compris ceux situés en dehors de l'Espace économique européen) à des fins de gestion du Concours, de remise du prix et, si le participant y a consenti, d'envoi d'emails commerciaux au participant. Dans l'éventualité où des participants ne fourniraient pas les informations obligatoires requises pour participer au Concours, ces participants n'auront pas droit au prix. Les noms et les autres données personnelles des participants obtenus lors de leur participation au Concours seront recueillis et stockés par Abritel-HomeAway et ses sociétés associées (y compris ceux situés en dehors de l'Espace économique européen) et conservés conformément à la politique de protection des données en vigueur à tout moment (voir <https://www.abritel.fr/info/qui-sommes-nous/mentions-legales/donnees-personnelles/> ).
11. Dans l'éventualité de circonstances survenant pour des raisons indépendantes d'Abritel-HomeAway, Abritel-HomeAway se réserve le droit, à sa seule discrétion, de modifier, annuler, cesser ou interrompre le Concours en partie ou en totalité, s'il considère ne pas pouvoir assurer le déroulement du Concours conformément aux présentes Conditions générales ou dans le cas de virus, d'erreurs informatiques, d'une intervention humaine non autorisée ou de toute autre cause pouvant corrompre ou affecter l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement normal du Concours. Ni Abritel-HomeAway ni aucune de ses filiales ou sociétés associées ne sera responsable de toute condition, circonstance, perte, défaillance ou de tout retard en raison de circonstances indépendantes de sa volonté, y compris, sans s'y limiter, les actions ou omissions de tout fournisseur embauché par Abritel-HomeAway pour remettre le prix, ou de toute circonstance pouvant altérer ou endommager le Concours ou entraîner toute perte ou tout dommage du prix au cours de son envoi au gagnant.
12. Sauf dans le cas d'une négligence, Abritel-HomeAway (ainsi que ses sociétés associées et ses

filiales) (les « Parties exonérées ») ne seront pas tenus responsables des dommages, des pertes ou des blessures survenant de la participation des participants au Concours ou de leur acceptation et/ou de l'utilisation de tout prix, ou de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle, de toute perte ou absence de connexion à Internet ou de toute connexion défectueuse, ou des difficultés de toute sorte pouvant restreindre ou empêcher leur capacité à participer au Concours. Abritel-HomeAway n'accepte aucune responsabilité à l'égard des participations perdues, endommagées, altérées, incomplètes ou illisibles. Une preuve d'envoi ne constitue pas une preuve de réception des participations de la part d'Abritel-HomeAway. Rien dans les présentes Conditions générales ne limitera la responsabilité d'Abritel-HomeAway pour un décès ou une blessure personnelle causé(e) par sa négligence ou d'autres faits pour lesquels il n'est juridiquement pas possible de limiter sa responsabilité. Le gagnant et ses invités exonèrent les Parties exonérées de toute responsabilité, demande, revendication ou requête pouvant provenir de leur participation au Concours, y compris, à titre d'exemples seulement, les accidents ou blessures imprévues subi(e)s suite à l'attribution du prix.

13. Toute personne participant ou tentant de participer au Concours de n'importe quelle manière qui soit contraire aux présentes Conditions générales ou, en fonction de sa nature, qui soit injuste envers d'autres participants (y compris, mais sans s'y limiter, la manipulation du bon déroulement du Concours ou des actes de tromperie, de piratage informatique ou de supercherie ou de toute autre pratique injuste, telle que l'intention de perturber, abuser, menacer ou harceler tout autre participant ou Abritel-HomeAway et/ou n'importe lequel de ses agents ou représentants), peut se voir interdite de participer au Concours. De plus, si de telles actions entravent de façon significative le Concours, Abritel-HomeAway pourra, à sa seule discrétion, y ajouter d'autres étapes, si cela est jugé raisonnablement nécessaire pour la résolution des problèmes découlant de ces actions.
14. Ces Conditions sont soumises au droit anglais. Les tribunaux d'Angleterre et du Pays de Galles auront la compétence juridique exclusive de régler tout litige ou toute réclamation découlant du Concours ou des présentes Conditions générales, sans préjudice envers le droit en vigueur et la compétence juridique des tribunaux de la juridiction dans laquelle le participant réside lorsque le participant est considéré comme un consommateur. Pour exemple, les clauses obligatoires du droit français s'appliqueront et les tribunaux français auront la compétence juridique à l'égard de tous les participants qui résident en France et qui sont considérés comme des consommateurs.